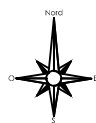
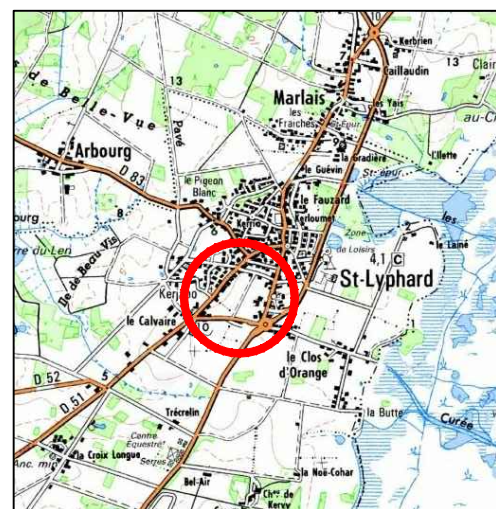


Maître d'Ouvrage
S.A.R.L. LES GRANDS ARBRES
 6, rue de Thessalie
 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

COMMUNE DE SAINT-LYPHARD
"LES GRANDS ARBRES"

LOT n° 89	Adresse :	
	Réalisé le : 20/09/2013	
Permis d'Aménager PA 044 175 11 T3002 du 20/12/2011 Permis d'Aménager modificatif N°5 PA 044 175 11 T3002-M05 du 12/01/2017	Cadastre : Section ZK n° 403 Surface Arpentée : 376 m ² Servitude Particulière : OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	S.P. : 180 m ²

PLAN DE SITUATION

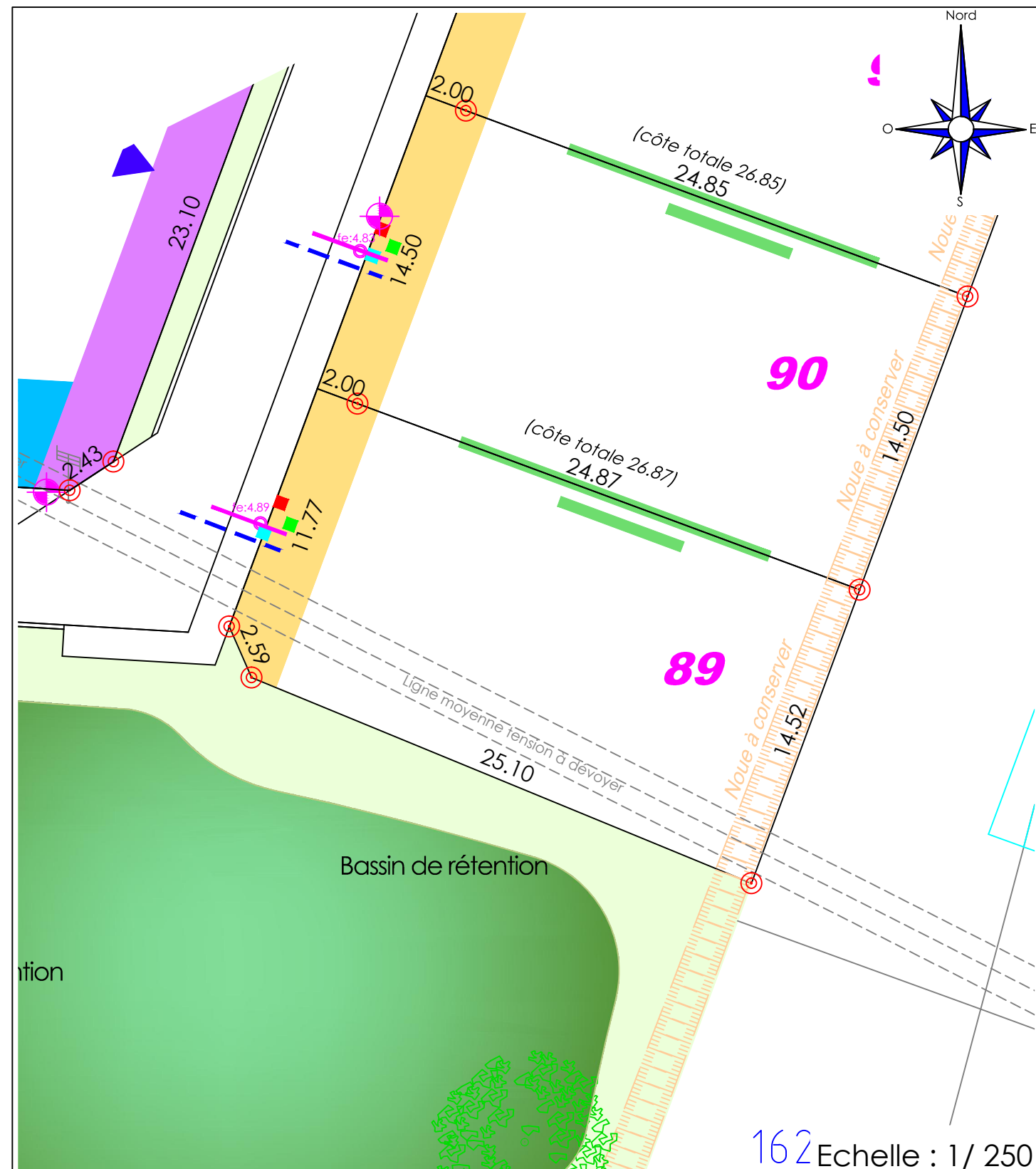


Référence : 08.371

PLAN DE VENTE

ATLANTIQUE GEOMETRES EXPERTS
AGE
 ATLANTIQUE GEOMETRES EXPERTS
 Etienne PRINCE - Géomètre-Expert DPLG
 Stéphanie PRIEUR-DELAGÉ - Géomètre-Expert DPLG
 Fabien PALFROY - Géomètre-Expert - Ingénieur ESGT
 55, avenue Lajarrige - BP 3 - 44500 LA BAULE
 Tél : 02 40 42 78 40 - Fax : 02 40 42 78 43
 420, route de la Janvrie - BP 1412 - 44214 PORNIC cedex
 Tél : 02 40 82 01 44 - Fax : 02 40 82 59 88
 10, rue Louis Pasteur - 44600 SAINT-NAZAIRE
 Tél : 02 40 66 00 04 - Fax : 02 40 66 00 06
 3, place des Enfants Nantais - 44000 NANTES
 Tél : 02 40 74 55 23

N°	Date	Nature de la Modification
A	08/2014	Références cadastrales
B	10/2015	Modification du périmètre
C	08/2016	Bornage des lots
D	01/2017	Modificatif N°5



162 Echelle : 1 / 250

LEGENDE

- Implantation de tout ou partie de la construction dans une bande de 0 à 2 m par rapport à l'alignement.
 - Implantation de tout ou partie de la construction dans une bande de 0 à 3 m par rapport à l'alignement.
 - Implantation de tout ou partie de la construction dans une bande de 0 à 5 m par rapport à l'alignement.
 - Bande de 3 m inconstructible. Aucune sortie directe de véhicule autorisée.
 - Traitement obligatoire du pignon.
 - Positionnement indicatif des impositions d'implantation en limite séparative pour toute ou une partie de la façade.
 - Luminaires (Projet - position indicative)
 - Citeaux et coffrets de branchement eau-tél.-élec. (position indicative)
 - Branchement EU (position indicative)
 - Branchement EP (position indicative)
 - Arbre à planter
 - Arbre existant
 - Espace vert
 - Borne OGE
- L'emplacement des coffrets, branchements et attente est donné à titre indicatif.
 - L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre
 - L'aménageur se réserve le droit, pour toute raison d'ordre technique, d'implanter des bornes EDF 400A sur les lots.